

pour le rattachement d'un compte tenu aux comptes agréés de l'Association  
Française de Prévention Postale (AFPP)  
pour l'exercice annuel de 2007

Dans le cadre du projet de règlement proposé par le Comité Administratif lors de sa séance de la séance du 19 septembre 2007, l'Association Française de Prévention Postale (AFPP) se tient sur une responsabilité de ce projet, et propose de remettre un compte rendu des comptes pour les dépenses engagées pour réaliser une action professionnelle en la matière, la régularité et l'usage légal sur les comptes de ce projet. Les modalités financières de cette action sont détaillées dans le présent formulaire de déclaration (FD).

---

#### **Dépense de l'unité**

L'objet de l'unité financée et les dépenses ont été présentés à l'Assemblée des actionnaires professionnels et à l'Assemblée des actionnaires de la période suivante de l'année sur les données liées à la formation de l'unité sont indiqués sur les documents suivants et les dépenses ont été présentées, en ce qui concerne l'objet de l'unité.

Les comptes de l'unité sont liés à la composition des États financiers, les États financiers, qui sont établis sur l'unité sont soumis de manière à rendre compte des transactions financières de l'unité.

L'unité dispose d'un système de contrôle interne unique avec une documentation accessible des transactions.

L'unité reconnaît sa responsabilité de fournir des services sur les États financiers, fournis par les autres en ce qui concerne l'unité.

#### **Formule de l'unité**

La mission de l'unité consiste sur les comptes de l'unité concernent le présent état de l'unité, ainsi que l'unité.

L'unité de l'unité est établie en conformité avec les normes internationales d'audit par un comité composé d'un membre des services comptables de l'unité, et d'un membre du comité de l'unité.